

**COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 17 mai 2021 à 19h00**

**Secrétaire de séance** : Hervé JACQUIER

**Présents (8)** : Wilfried TISSOT, Hervé JACQUIER, Fabien REY, Claude BAUDOIN, Élisabeth BRAURE, Mathilde LOISEAU, Pierre MEUNIER, Chantal CONNOCHIE

**Absents excusés (1)** : Albane GESLIN

**Absents (1)** : Adrien MAZZINI (qui arrive à 19h 35)

**Pouvoirs (1)** : Albane GESLIN à Claude BAUDOIN

**Quorum (6)** : atteint

**1. APPROBATION du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 mars 2021 et du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2021**

Approbation à l'unanimité des deux procès-verbaux

**2. DÉLIBÉRATIONS**

**TRAVAUX :**

**DCM28 – Annulation pénalités de retard-Pré du Comte-CITEOS**

La réception des travaux date du 4 août 2020,

La durée d'exécution était de 1 mois pour le lot 2 tranche ferme et tranche optionnelle,

Le chantier s'est déroulé conformément aux prévisions et dans les délais,

Considérant que le maître d'œuvre n'a pas effectué les formalités nécessaires dans les temps, freinant la réception administrative du chantier,

**VOTE :**      Votants : 9      Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0      : **ADOPTÉE**

**DCM29 – Engagement de la commune – Tranche optionnelle 2 – Traversée du bourg**

Les lots 1 et 2 ont été attribués respectivement aux entreprises COLAS et EVS (Espaces Verts Savoie Mont-Blanc). La tranche ferme et la tranche optionnelle 1 des deux lots ont été affermies. Il convient maintenant d'affermir les tranches optionnelles 2 des deux lots.

**VOTE :**      Votants : 9      Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0      : **ADOPTÉE**

**Arrivée d'Adrien MAZZINI à 19h 35**

**PERSONNEL :**

**DCM30 – Création poste cuisinier**

Il est rappelé que ce poste est un CDD pour la prochaine année scolaire.

**VOTE :**      Votants : 10   Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

**DCM – Création poste adjoint technique**

Pour la période estivale, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 août 2021 à raison de 20 heures par semaine ; des heures complémentaires sont possibles si besoin.

La création de ce poste est approuvée par le conseil municipal mais après concertation avec le service technique, il n'est pas nécessaire de recruter cette année surtout que l'agent intervenant habituellement l'été n'est pas disponible.

**VOTE :**      Votants : 10   Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

**DCM31 – Création poste volontaire territorial en administration**

Pour 12 mois, et reconductible jusqu'à 18 mois maximum ; pour être candidat il faut avoir entre 18 et 30 ans et posséder un niveau d'études BAC+2.

**VOTE :**      Votants : 10   Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

**FINANCES :**

**DCM32 – Admission en non-valeur**

Annulation de la dette de 312.00€ du maraicher pour la place du marché. Cessation d'activité de l'entreprise.

**VOTE :**      Votants : 10   Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

**DIVERS :**

**DCM33 – Unitoit - Convention**

Le forfait financier pour 2 logements est le même que pour 10 logements. Peu de possibilité de réduction du tarif qui est de 6 1215€. La convention établie en ce sens est validée.

**VOTE :**      Votants : 10   Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

**DCM34 – Vente d'une bande de terrain communal**

La bande étroite de terrain communal à vendre se situe entre la voirie et la parcelle 1517.

Les dimensions de ce terrain sont de 1.20m x 15m soit 18m<sup>2</sup> acheté par M. BICHAT Paul, propriétaire de la parcelle 1517.

Les frais de notaire et de géomètre sont à sa charge.

Le tarif du M2 est fixé à 60 €.

Le conseil municipal accepte de vendre si Monsieur BICHAT prend l'ensemble des frais inhérent à cette vente à sa charge.

**VOTE :**      Votants : 10    Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

### **DCM – Pouvoirs de police : transfert commune à la communauté de communes**

La commune est hors délai pour s'opposer au pouvoir de police transféré de plein droit à la communauté de communes cœur de chartreuse pour les compétences transférées à l'EPCI par la commune.

Le délai est en effet de 6 mois à compter de la mise en place de la présidente de l'EPCI.

**VOTE :**      Votants : 10    Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

## **3. SUJETS TRAITÉS / INFORMATION**

### ○ **La Poste**

Une réclamation formelle a été soumise à l'assureur pour le règlement du sinistre. L'assureur a accusé réception de celle-ci mais sans se prononcer. Une réunion devrait avoir lieu prochainement pour discuter ce point.

Pour des raisons de sécurité et pour faciliter les travaux de la traversée du Bourg, décision a été prise de procéder rapidement au déblaiement de la toiture effondrée et des murs du 1<sup>er</sup> étage. Plusieurs devis ont été demandés en ce sens.

La décision de démolir complètement la poste n'a pas encore été prise et restera tributaire de l'obtention d'un permis de démolir et de l'avis des ABF. Ce bâtiment se trouve en effet dans le périmètre de la Chapelle des Dix-mille Martyres.

### ○ **Label école numérique**

Deux propositions commerciales ont été demandées pour le remplacement du matériel informatique. Les membres du CM décident de choisir la société BSO Informatique pour la fourniture et l'installation des ordinateurs portables des salles de cours et la mise en place d'une classe mobile de huit tablettes numériques. Les vidéo projecteur étant fonctionnels, ils seront remplacés l'an prochain. Les achats devront rester dans l'enveloppe budgétaire attribué.

### ○ **Montant des Emplois 2021 (EIFFAGE)**

Il s'agit de l'entretien annuel de la voirie (PATA) par l'entreprise cité ci-dessus pour un montant de 20 245.30€ en 2020.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour reprendre le même budget que l'année dernière, en 2020, étant donné que cela a été budgétisé sur 2021.

○ **Dates des prochains conseils municipaux jusqu'à la fin de l'année et des conseils municipaux informels**

Mois	Conseil informel	Conseil municipal
Juin	07 juin à 18h	14 juin à 19h
Juillet		12 juillet à 19h
Août	30 août à 18h	
Septembre		06 septembre à 19h
Octobre	04 octobre à 18h	11 octobre à 19h
Novembre	08 novembre à 18h	15 novembre à 19h
Décembre	06 décembre à 18h	13 décembre à 19h

○ **Dates des conseils de hameaux**

Le maire assistera en partie à chacun d'entre eux.

Il faut prévoir 5 conseil de hameaux. Les dates proposées sont les 11, 18 et 25 septembre.

Quant au contenu, à la répartition des conseillers dans les 4 groupes de hameaux et le bourg ainsi que les horaires et les lieux seront à préciser lors du conseil informel du 30 août.

○ **PERSONNEL**

- Demande de révision d'une prime mensuelle :  
Considérant la pertinence de cette demande d'une part et les mesures prises d'autre part par le conseil municipal pour le bon fonctionnement des services (convention de gestion passé avec l'AADEC pour la maison Hermesende, recrutement d'un VTA) il est décidé d'accorder l'augmentation en deux fois 2021 et 2022.

**VOTE :**      Votants : 10    Pour : 10      Contre :0      Abstention : 0 : **ADOPTEE**

- Titularisation d'un agent :

Le conseil municipal prend la décision de titulariser le poste de secrétaire administrative.

**VOTE :**      Votants : 10    Pour : 10      Contre :0      Abstention : 0 : **ADOPTEE**

○ **Appartement de la Mairie**

L'appartement situé au-dessus de la Mairie va être libéré.

Est-ce que le conseil réhabilite provisoirement le logement afin de pallier au manque de place lié à l'utilisation de la salle du conseil par La Poste ?

La décision est reportée au prochain conseil municipal.

○ **Borne passeport-carte d'identité**

La borne est en place sur la commune de les Echelles, permettant à nos citoyens de pouvoir effectuer les démarches pour les documents. Cette borne est l'initiative d'un syndicat intercommunal et nécessite le versement d'une contribution annuelle de 182 € (calculé d'après la population DGF) en 2021.

Les arriérés ne seront pas régularisés et le souhait du conseil municipal est que le calcul se fasse sur la population INSEE et non sur la population DGF.

La facture de 2021 ne sera réglée que si ce mode de calcul est appliqué.

**VOTE :**      Votants : 10    Pour : 10      Contre :0      Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

○ **Collège des Échelles**

Les repas et les transports étaient géré par le syndicat du collège qui a été dissous. Un nouveau syndicat, le SIVOS, a été créé pour répondre à la demande. Ce dernier ayant l'obligation de reprendre les dettes de l'ancien syndicat. Il est demandé à chaque commune du syndicat dissout, une côte-part s'élevant pour notre commune à 2185 € environ. La somme totale de la dette correspond au salaire de l'ancienne directrice.

Le conseil municipal est d'avis d'échelonner sur 2 ans la somme à payer car cette dépense n'est pas inscrite au budget puisque le SIVOS nous a fait cette demande il y a deux semaines.

○ **Congés d'été des Élus**

Non traité. Le calendrier des élus n'étant pas finalisé, l'information est reportée au prochain conseil municipal

○ **Carte bancaire**

Souhait du conseil municipal de posséder une Carte Bancaire pour faciliter les petits achats.

Non traité. La décision est reportée au prochain conseil municipal

○ **Élections**

2 élections ayant lieu en même temps (régionales et départementales)

Les 20 et 27 juin, le souhait de M Le Maire TISSOT Wilfried est qu'il y ait une permanence de 5 personnes (2 par bureau + 1 pour présenter aux habitants les moyens d'information de la commune (journaux, site...))

Liste des permanences à définir

Tout habitant peut être assesseur mais doit être vacciné ou présenter un test PCR négatif.

○ **Référent PDIPR et camping-car**

La commission tourisme de la CCCC demande à ce qu'un référent soit nommé pour le PDIPR : Plan départemental d'itinéraire de petite randonnée.

Fabien REY se propose et le conseil est d'accord à l'unanimité.

La commission tourisme de la CCCC demande à ce qu'un référent soit nommé pour les camping-cars.

Hervé JACQUIER se propose et le conseil est d'accord à l'unanimité.

○ **Archinature**

Abandon du projet car le cahier des charges demandé par les deux communes (Saint Pierre d'Entremont Isère et Saint Pierre d'Entremont Savoie) n'a pas été respecté.

○ **Crèche**

Non traité, à traiter en priorité lors du prochain conseil municipal.

○ **Installation « Mail in black »**

Non traité et reporté au prochain conseil municipal.

○ **Agenda électronique mairie**

Non traité

○ **Trésors de chartreuse**

Elisabeth Braure présente un texte sur le travail remarquable des « nounous » pour la petite enfance des Hauts de Chartreuse et en particulier des Entremonts, non dotés d'une crèche.  
Texte adopté à l'unanimité.

○ **Château Teppaz**

Non traité et reporté au prochain conseil municipal.

○ **Divers**

**Cantine scolaire** : Il faudra voir si, hors période de pandémie, la fréquentation de la cantine est en hausse ou non, refaire le calcul des frais, remettre en route l'activité pédagogique autour de la cantine.

Fin de séance à 00h23.

-----&-----

***La prochaine séance du conseil municipal  
aura lieu le lundi 14 juin 2021 à 19h00***